

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 27 janvier 2026

Sur convocation en date du 21 janvier 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 janvier 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	BURTIN Béatrice	JANODY Patrice
JACQUEMET Rodolphe	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	BELQAID Zahira
JOSSERAND Raphaël		

Etaient excusés :

Annick LACOMBE a donné pouvoir à Béatrice BURTIN
Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Bernard PERRET
Kévin CHATARD a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Meryl BURDY a donné pouvoir à Alexis MORAND

Etaient absents :

Serge CHANEL et Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

VIDEOPROTECTION : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu la délibération du 27 juillet 2021 approuvant la participation de la Commune de Viriat au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ainsi que les termes du document détaillant la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance

Vu la délibération du 14 décembre 2021 adoptant les termes de la convention de mise à disposition et de coordination des polices municipales entre les communes de Bourg en Bresse, Péronnas, Saint Denis les Bourg et Viriat

Vu la délibération du 25 mars 2025 adoptant le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'armement légal de la police municipale

Vu la délibération du 25 mars 2025 créant une commission municipale ayant trait à la vidéoprotection

Vu la délibération du 26 septembre 2024 approuvant le renouvellement de la convention conclue avec Grand Bourg Agglomération portant création du service commun informatique et télécommunication

Confrontés à des vols à la roulotte qui se sont produits à plusieurs reprises sur le parking de la salle de la Mairie et de la salle des fêtes, ainsi qu'à l'occupation de certains espaces publics reculés, par des individus, l'équipement en vidéo protection de la Commune a été étudié par la commission municipale ad hoc créée le 25 mars 2025. Du point de vue technique, une expertise a été apportée par le Directeur de la Police municipale de Bourg en Bresse dans le cadre de la convention de coordination des polices municipales de l'unité urbaine et par le Chef de la Police municipale de Viriat.

Il est rappelé que la vidéoprotection est l'utilisation de caméras dans l'espace public afin de :

- Dissuader et prévenir les délits. Ainsi l'installation de caméras dans l'espace public empêche son occupation stagnante par des groupes d'individus et/ou la commission de vols à la roulotte notamment
- Aider les forces de l'ordre lors des enquêtes faisant suite à des vols ou autres faits délictueux (cambriolage, braquage...)

Dans l'Ain plus de 500 caméras sont implantées et toutes les 3 autres communes de l'Unité Urbaine (Bourg en Bresse, Péronnas et Saint Denis les Bourg) sont équipées. L'usage de la vidéo protection est très encadré dans la mesure où il est nécessaire d'obtenir une autorisation préfectorale pour le déploiement d'un tel dispositif dont les images sont généralement conservées au maximum 30 jours. Il est également obligatoire d'informer les citoyens de l'implantation de caméras de vidéoprotection.

Pour Viriat, les objectifs du déploiement d'un dispositif de vidéoprotection définis par la commission municipale sont les suivants :

- Sécuriser les places et bâtiments de la Commune
- Sécuriser le centre village et son activité commerciale
- Sécuriser les entrées et des sorties du territoire de la Commune

Ainsi il est prévu l'implantation de 8 caméras de vidéoprotection dans l'espace public. Profitant des travaux concomitants de la nouvelle Mairie, l'installation de caméras a été également prévue à l'intérieur du bâtiment.

Le plan de financement prévisionnel du déploiement de ce dispositif s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes	
Déploiement de la vidéoprotection urbaine	49 305,56 €	Région Auvergne Rhône Alpes : sécuriser ma commune 50 % dépenses éligibles	26 719,78 €
Génie civil	4 134 €	Autofinancement	34 649,78 €
Déploiement de la vidéoprotection à l'intérieur de la nouvelle Mairie	7 930 €		
TOTAL HT	61 369,56 €	TOTAL	61 369,56 €

Il est à noter que la commune adhérant au service commun informatique et télécommunication de l'intercommunalité, les devis relatifs au matériel et à la pose sont donc établis au nom de GBA; les factures seront ensuite acquittées directement par GBA qui refacturera la dépense à la Commune.

D 270126-06

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026
Affichage : 30/01/2026

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter le plan de financement prévisionnel du déploiement de la vidéoprotection urbaine et interne à la nouvelle Mairie tel qu'il est présenté ci-dessus
- solliciter le soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif sécuriser ma commune
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



A blue circular official stamp of the Mayor of Virvieu, AIN, is partially obscured by a large, stylized black signature.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE



A blue circular official stamp of the Secretary of the Session, Virvieu, AIN, is partially obscured by a large, stylized black signature.